

# Commune de L'Abergement



## Directive sur le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la durabilité

### a) Energies renouvelables

Panneaux solaires thermiques	Fr. 200.-/m <sup>2</sup> , maximum Fr. 1'000.-/installation
Panneaux solaires photovoltaïques	Fr. 250.-/kWc, maximum Fr. 1'000.-/installation
Installation de batterie de stockage liée à un système photovoltaïque	20% du prix d'achat TTC, maximum Fr. 1000.-/installation

### b) Efficacité énergétique

Les formulaires de demande pour les actions avec un \* peuvent être envoyés jusqu'à un mois après l'achat.

Remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable (pompe à chaleur/bois)	Fr. 1'500.-
Remplacement d'un chauffe-eau à énergie fossile par un chauffe-eau PAC	Fr. 300.-
Audit énergétique (CECB Plus - CECB) ou thermographie globale du bâtiment	Fr. 200.-
Isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments	20% du prix total, maximum Fr. 1'500.-
* Remplacement d'appareils électroménagers (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur et congélateur) selon les classes énergétiques les plus élevées	20% du prix d'achat de l'appareil, maximum Fr. 300.-
Pose d'un adoucisseur à sel	20% du prix d'achat de l'appareil, maximum Fr. 300.-
Détartrage mécanique ou chimique du chauffe-eau	Fr. 200.-
Ebouage des circuits de chauffage	20% du prix total, maximum Fr. 300.-
Remplacement de fenêtres améliorant l'isolation	Fr. 30.- par m <sup>2</sup> dès Fr. 5'000.- de travaux, maximum Fr. 1'000.-/installation

### c) Durabilité

Les formulaires de demande pour les actions avec un \* peuvent être envoyés jusqu'à un mois après l'achat.

*Installation d'un système de récupération d'eau de pluie, réservoir d'au moins 500 L	20% du prix d'achat, maximum Fr. 150.-
*Installation d'un système de récupération d'eau de pluie, réservoir d'au moins 1'000 L	20% du prix d'achat, maximum Fr. 200.-
*Achat d'un vélo électrique neuf/occasion	20% du prix d'achat, maximum Fr. 200.-
*Achat d'un scooter électrique neuf/occasion	20% du prix d'achat, maximum Fr. 300.-
Borne de recharge pour véhicule électrique	20% du prix d'achat, maximum Fr. 250.-
Abonnement demi-tarif transports publics (uniquement nouveau client)	Fr. 90.-/abonnement annuel adulte Fr. 60.-/abonnement annuel junior
*Utilisation de Kit vaisselle (Ecomanif)	50% du prix de location, maximum Fr. 50.- par fête
*Composteur de jardin ou lombricomposte	Fr. 50.-
Plantation de haies vives	30% du coût des travaux, maximum Fr. 300.-
Remplacement de haies de lauriers, de thuyas ou de plantes envahissantes par l'aménagement de haies d'essences locales	30% du coût des travaux, maximum Fr. 500.-
Conseils biodiversité pour son jardin, visite d'un expert	Fr. 50.-